

M. L'abbé P. B. Barnoulli
dominicaire Québec, P. Q.



La Croix

Le Samedi, 24 Mai 1919. — Vol. XVII, No — 4.

JOSEPH BEGIN, directeur

45 rue Saint-Gabriel, Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, COLONISATION

Abonnement

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois \$1.00

MONTREAL ET BANLIEUE

(par la poste)

1 an \$2.50; 6 mois 1.25

ÉTATS-UNIS

ETRANGER (Union postale)

1 an, 2.25; 6 mois 1.25

Un numéro, 5 sous

TéL. Westm. 7298

Allemands et Anglo-Saxons sur le terrain scolaire

La majorité anglo-saxonne d'Ontario, du Manitoba et des autres provinces de l'ouest gagnerait à aller prendre des leçons de justice et de civilisation dans certains états allemands, surtout en matière scolaire

Ainsi, l'état d'Oldenbourg n'admet pas d'écoles mixtes ni neutres; il ne reconnaît que des écoles confessionnelles, soit catholiques, soit évangéliques; les maîtres doivent appartenir tous, dans chaque école, à la confession qui détermine le caractère de l'établissement. Tout groupe de plus de 25 enfants a droit sur demande de la majorité des parents de cette fraction, à une école confessionnelle séparée. Dans chaque commune, il y a comité scolaire distinct pour les écoles de chaque confession; seul le bourgmestre ne doit pas, pour en faire partie, appartenir au culte des écoles dirigées par le comité; le comité comprend en outre de l'ecclésiastique dirigeant la paroisse, l'instituteur en chef et deux à quatre membres élus et appartenant à la confession de l'école. L'inspection locale est exercée par le bourgmestre et l'ecclésiastique; il y a, en outre, une inspection technique dont sont chargés des fonctionnaires spécialistes, mais ceux-ci doivent être de la confession des écoles qu'ils inspectent. L'inspection de l'enseignement religieux est confiée au clergé seul. La direction générale de l'enseignement appartient à deux collèges gouvernementaux, l'un protestant, pour les écoles protestantes, l'autre catholique, pour les écoles catholiques; ce dernier n'a pas son siège dans la capitale, mais dans la petite ville de Vedhta, qui est le centre de la région et de l'enseignement catholique; il y existe un collège et une école normale soumis à l'évêque de Munster.

Voilà la situation scolaire assurée à la minorité catholique dans un état allemand où celle-ci ne constitue que 22 pour cent de la population. A côté de cet esprit de justice, celui de nos Anglo-Saxons de l'ouest pâlit.

JOSEPH BEGIN

Les voleurs en temps de guerre

Les voleurs des fonds publics pullulent, surtout en temps de guerre, alors que le peuple souffre le plus et qu'il est impuissant à fonetter ceux qui l'exploitent.

Ainsi, durant la guerre du Transvaal, il s'est passé des choses stupéfiantes; des vols gigantesques ont été commis. En les montrant au public, nous aiderons peut-être à découvrir ceux dont nous avons été les victimes depuis bientôt cinq ans. Au moment où la paix a été conclue au Transvaal, d'énormes approvisionnements avaient été accumulés pour satisfaire à tous les besoins de l'armée anglaise.

Il fallait pourvoir à toutes les nécessités d'une armée qui comprenait trois cent mille hommes et deux cent mille chevaux. Naturellement, d'énormes magasins existaient. L'in-

tendance avait réuni tous les approvisionnements nécessaires pour quatre mois. De plus, des navires étaient chargés en Angleterre, en Australie et ailleurs. On ne leur donna pas l'ordre de suspendre leur départ. Les magasins remplis jusqu'au faite dans l'Afrique du Sud virent arriver de nouveaux approvisionnements alors que l'on rapatriait une bonne partie des troupes.

L'armée avait tout en abondance. Par contre, tout manquait sur le marché sud-africain pour les particuliers. Rien n'était à acheter, et les denrées de première nécessité augmentaient de prix de jour en jour comme au Canada aujourd'hui.

Le généralissime de l'armée anglaise, demanda au gouvernement et en obtint l'autorisation de faire vendre à Pretoria et dans les autres villes où se trouvaient les dépôts, toutes les marchandises destinées à l'armée.

L'intendance fut chargée d'opérer ces ventes. Alors se passa une chose étrange et encore mal expliquée. L'intendance se décida à vendre non pas ce qu'elle avait de trop mais tout. Il semble que la sagesse devait lui commander de prélever tout d'abord ce qui était nécessaire pour l'armée d'occupation et de réaliser le reste. Elle procéda autrement. Elle vendit tout et en même temps passa des contrats avec diverses personnes qui se chargèrent de lui fournir les approvisionnements nécessaires à l'armée. On devine immédiatement ce qui se passa. Les acheteurs, très peu nombreux des marchandises vendues par l'intendance, furent également les personnes qui traitèrent avec l'intendance pour lui livrer ce dont elle avait besoin. Comme l'intendance avait précisément besoin de ce qu'elle vendait les gens qui lui achetaient furent les gens qui lui vendirent; et ils lui vendirent ce qu'ils lui avaient acheté.

On n'a tenté d'expliquer ce phénomène qu'en disant: l'intendance redoutait que les approvisionnements vinssent à se gâter; elle vendit les marchandises emmagasinées pour se procurer des marchandises plus fraîches.

En fait, il paraît démontré que presque toutes les marchandises fournies à l'intendance sont les seules ou à peu près qui lui aient été fournies. Les marchandises sortaient des dépôts militaires à bas prix pour y rentrer à des prix notablement plus élevés. Car, second phénomène inexplicable, dans un pays qui manquait de tout et où l'or était abondant, fort peu de personnes se présentèrent pour acheter.

Les prix obtenus par l'intendance sont dérisoires; les prix payés par elle sont excessifs en comparaison. L'avoine vendue par l'intendance à 11 shillings était rachetée par elle à 18 environ laissant un bénéfice à l'intermédiaire de 7 shillings presque. Pour la paille, la différence était de 8 shillings environ, pour la farine de 6 shillings et demi et pour le son de 5 shillings. L'intermédiaire encaissait donc un bénéfice énorme sans rendre aucun service appréciable.

On ne nous dit pas si la marchandise sortait effectivement des magasins militaires où n'en sortait que fictivement dans les écritures. En tous cas, la marchandise que l'on achetait, était bien celle qui avait été vendue. Des enquêteurs ont évalué les bénéfices d'un de ces intermédiaires à 10,000 piastres par jour sur les avoines seulement. Or, ce personnage se retrouve dans la plupart des marchés conclus.

Les enquêteurs, qui ont découvert ce pot aux roses déclarent que c'est le fournisseur qui a gagné le plus d'argent dont l'histoire des fourni-

tures militaires ait conservé le nom. Il convient aussi de noter que la firme qui a traité avec l'intendance ne présentait aucune garantie. On la représentait comme étant à cette époque comme menacée de devoir liquider. L'intendance a contracté avec elle cependant pour dix ou douze millions.

Pourquoi cette firme et pas une autre? Pourquoi cette espèce de monopole assuré à une maison, car cette firme a eu le bénéfice presque de tous les contrats de vente et d'achat? On ne fournit pas d'explications, seulement on constate que l'agent de cette maison était précisément le frère du chef de l'intendance, de l'officier même qui avait la main haute sur toutes ces opérations. On note aussi que cet agent habitait chez son frère. Cet homme n'a pas été l'agent d'une seule firme; il a représenté deux ou trois des maisons qui ont eu le bénéfice de ces contrats. Sans nul doute, il a eu sa part des profits réalisés.

L'intendance a eu pour ces maisons privilégiées toutes les faveurs et toutes les complaisances. On a pu notamment découvrir qu'une firme, débitrice de l'intendance pour une somme importante, s'était vu rembourser une somme de plus de 100,000 piastres sans raison sérieuse. L'intendance a poussé l'amabilité si loin qu'elle a remboursé cette somme en espèces à qui lui devait pour ses achats plus que cette somme.

Et voilà comment le public est volé, en temps de guerre!

Il serait intéressant de faire une enquête sérieuse sur tous les millions qui ont été dépensés par le gouvernement canadien pour la guerre. On y découvrirait sans doute plusieurs pots aux roses de ce genre.

PIERRE BAYARD

Notre Directeur

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le Directeur de la Croix, dont la santé laissait à désirer, est aujourd'hui assez bien rétabli, et qu'il peut continuer sa rude tâche.

La logique de ceux qui n'en ont pas

Il y a des gens qui semblent croire qu'il suffit de ne pas aimer une chose pour qu'elle ne nous soit pas imposée. Les leçons qu'ils ont reçues sur ce point ne leur ont donc rien appris.

Ils ne voulaient pas de la conscription, ils l'ont eue.

Ils ne voulaient pas des mille et une ordonnances de guerre, ils les ont subies.

Ils ne voulaient pas du joug orange, ils l'ont.

Ils ne veulent pas de l'assimilation, ils l'auront, s'ils continuent à s'y prêter.

Ils ne veulent pas de l'école nationale, elle leur sera imposée par la clique sectaire d'Ottawa.

Le moyen le plus sûr d'éviter, tous ces écueils, c'est de briser les liens de la Confédération qui nous attachent à la majorité anglo-saxon-

ne et d'organiser le Bas-Canada en pays autonome.

Forcément, ils y viendront, à ce moyen, mais, trop tard. Comme toujours, ils auront laissé passer la bonne occasion, ils n'auront pas su profiter des circonstances favorables.

Ce sont des gens qui sèment un mois après que le temps en est venu. Aussi, ils ne récoltent jamais rien. Ou, plutôt, ils récoltent ce qu'ils méritent: le mépris de la race qui se croit "supérieure".

Cependant, ce sont des protestataires de profession. Tous les jours, ils protestent. Ils n'ont jamais su faire autre chose que protester et... faire des m'amours aux puissants du jour, qui deviennent les démagogues de demain.

Et tous les voyez prendre un ton de pédagogues, à tort et à travers, faire la leçon à celui-ci et à celui-là, avec l'ontrecuidance du jeune homme fraîchement sorti de l'école.

Briser les liens de la Confédération, disent-ils, y pensez-vous! C'est une institution presque séculaire. Attendez, attendez! La Confédération, c'est un bon régime, puisque... nous l'avons depuis au-delà de cinquante ans. Elle est établie; il ne faut pas y toucher!

C'est tout leur raisonnement. Les sots en ont quelquefois de meilleurs!

JOSEPH BEGIN.

Une suggestion opportune

Vous avez quelques biens. Vous savez qu'un jour ou l'autre vous mourrez. Vous avez fait votre testament. Avez-vous pensé à votre dique curé, au prêtre qui a béni votre mariage et baptisé vos enfants à l'ami qui ira vous consoler à vos derniers moments, vous apporter les secours de notre sainte religion? Vous avez pensé à votre femme et à votre fils; mais à celui qui a été de longues années votre père spirituel, avez-vous laissé un souvenir, une certaine somme pour lui-même ou pour les oeuvres qu'il jugera bon de soutenir? Cet argent que vous donnez au ministre de Dieu prie pour vous et soulagera votre âme. Soyez prévoyants et reconnaissants!

J. B.

Monseigneur Hallé

M. le Chanoine Joseph Hallé, de Québec, a été nommé préfet apostolique de Hearst, Ontario.

Cette nouvelle préfecture est située entre Cochrane et Kenora.

Mgr Hallé est né à Lévis. Il a fait ses études classiques au Collège de cette ville où il enseigna la philosophie et la théologie et dont il fut le directeur durant sept ans. Il est membre du chapitre de Québec. Il n'a que quarante-cinq ans.

Les œuvres sociales l'intéressent beaucoup. Il aime la lutte. Dans nos temps difficiles cette qualité est nécessaire. Rome ne pouvait mieux choisir.

Nous offrons nos respectueux hommages à Monseigneur Hallé.

J. B.

Le Pape déclare que les conditions de paix sont injustes

Le traité de paix que les alliés veulent imposer aux empires du centre de l'Europe est injuste; il suscitera une nouvelle guerre, plus terrible peut-être que celle qui n'est pas encore terminée et après laquelle l'anarchie aura beau jeu.

Nous l'avons dit dans la dernière édition de la Croix. C'est aussi l'opinion de S. S. Benoît XV.

Une dépêche de Rome nous apprend que le Cardinal Gasparri, secrétaire d'état pontifical, a écrit au nom du Souverain Pontife une note officielle au colonel E.-M. House, chef de la délégation des Etats-Unis à la convention de la paix, soulignant les arguments invoqués par l'épiscopat allemand pour démontrer que les conditions de paix imposées à leur pays étaient inacceptables parce qu'il était impossible de les remplir.

Le Pape en faisant cette démarche en faveur de l'Allemagne n'est guidé que par des considérations humanitaires. Il a pris d'ailleurs la même initiative en faveur d'un autre pays appartenant à l'Entente.

Il demande au colonel House de soumettre cette intervention au président Wilson, espérant que celui-ci se servira de sa puissante influence auprès des autres délégués à la conférence afin d'assurer l'établissement d'une paix durable.

J. B.

L'exclusion du Pape

L'Osservatore Romano souligne de nouveau l'insulte faite au Pape par l'exclusion du Saint-Siège de la conférence de la paix, en vertu de l'article XV du pacte de Londres, signé par les puissances de l'Entente.

Aussi, l'on peut s'attendre que la paix de Versailles n'aura pas une longue durée.

Quand Dieu est chassé du conseil des nations, celui-ci délibère en vain. Les décisions que les hommes prennent, alors, sont souvent inspirées par l'esprit du mal qui cherche à étendre son empire sur le monde.

J. B.

Les revendications belges

Meurtrie par la guerre, la Belgique est gravement éprouvée par la Conférence de la paix. Les grands espoirs nés de la délivrance ont fait place aux déceptions. Comme dans les autres pays qui ont subi l'occupation allemande, le rétablissement de la vie normale s'effectue avec d'extrêmes difficultés. La suspension des hostilités n'a pas été suivie de la reprise générale du travail et des affaires. Mais, aux préoccupations matérielles, économiques et financières se joignent des inquiétudes politiques. Un instant, les Belges avaient cru que la reconstitution de l'Europe leur permettrait de remanier leurs frontières et de réparer d'anciennes injustices. Victimes, en 1830 et en 1839, de vieux

préjugés contre la France et englobés, lors de la conquête de leur indépendance, dans la méfiance qui continuait de peser sur l'impérialisme français, ils s'imaginaient, en 1919, que les vainqueurs de la Germanie retourneraient contre celle-ci les précautions prises en 1815 et en 1839. Le Cabinet de Bruxelles dénonça bien les servitudes imposées à la Belgique en 1839, et proclama sa volonté de reprendre son entière liberté d'action. Mais, en ce qui concerne les remaniements territoriaux, ils ne pouvaient avoir lieu qu'avec le consentement de la Hollande. En effet, les territoires que la Belgique aurait désiré reprendre et qu'elle considérait comme lui revenant légitimement avaient été dévolus aux Pays-Bas en 1815 et conservés à ce royaume en 1839.

Les Belges ne prétendaient nullement imposer à la Hollande une diminution de territoire ou de puissance. Bien au contraire: ils souhaitaient que leurs voisins trouvaient d'amples compensations en Allemagne, au nord et à l'est, dans la Frise et la Gueldre, dans des régions habitées par des populations parentes. Mais la Hollande ne voulait pas entendre parler de ces combinaisons. Elle tenait à rester comme elle est. Comme le Danemark, elle craignait fort d'indisposer l'Allemagne et de s'attirer plus tard des ennuis de son côté. On n'est pas plus hardi à La Haye qu'à Copenhague. Le gouvernement belge, qui n'a cessé de montrer la plus scrupuleuse correction, s'est donc gardé de formuler des prétentions ou des propositions territoriales. Il a constamment affirmé son vif désir d'entretenir des relations de parfaite amitié avec la Hollande. Du moins était-il en droit de compter que l'on ne chicanerait point sur les satisfactions d'un autre ordre. Malheureusement il n'a pas trouvé un accueil aussi sympathique qu'il était permis d'espérer. Le choix de Genève, à la place de Bruxelles, comme siège de la Société des Nations, lui causa aussi une profonde déception.

Si la Belgique ne réclame ni la rive gauche de l'Escaut, ni le Limbourg, ni même Maestricht, qui forme une sorte de hernie sur la rive gauche de la Meuse, elle prétend au moins à des garanties pour la liberté de ses voies de communications vitales par eau. Dans ce qu'on appelle la Flandre des Etats, elle demande la garantie de l'écoulement des eaux de la Flandre, celle de l'usage du canal de Terneuzen et celle de la navigation de l'Escaut. Dans l'enclave hollandaise de Maestricht, où se trouve la prise d'eau des canaux de la Campine et où passe le canal Liège-Anvers, elle demande le droit d'élargir ce canal dans des proportions correspondant aux nécessités du trafic. D'autres améliorations, dépendant des Pays-Bas, sont également nécessaires pour d'autres voies. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails techniques, mais nous pouvons déclarer que la Belgique ne sollicite rien qui ne soit conforme à son droit, rien qui viole le droit d'autrui. En cette matière, comme en matière économique et financière, la justice exige qu'on lui donne pleine satisfaction.

A nos lecteurs

Nous faisons parvenir à un certain nombre de nos abonnés, avec ce numéro de la Croix, leur note d'abonnement.

Le gouvernement a enlevé les cent millions qu'il avait mis à l'établissement de la Croix; mais il nous a laissés les dommages qu'il nous avait causés.

L'Eglise et l'Etat en Suisse

La Suisse, par son organisation en 22 cantons avec gouvernement particulier, est un pays intéressant à étudier, précisément à cause de cette diversité de petits Etats confédérés. Au point de vue religieux, elle a été le théâtre de nombreuses discordes, guerre sur le champ de bataille, guerre sur le terrain politique, guerre sur le terrain du droit. Il peut fournir à d'autres pays des renseignements utiles et leur servir de champ d'expérience, démonstration par la pratique de pièges à éviter.

Les rapports entre l'Eglise et l'Etat en Suisse, les culturelles, leur établissement, but et attributions, tels sont les points que je me propose de traiter.

Les liens qui unissent l'Eglise et l'Etat varient suivant les cantons; nous pouvons grouper ceux-ci en quatre catégories.

I.—Les cantons où chaque confession doit se suffire à elle-même, sous le régime de la liberté.

II.—Les cantons liés par les contrats envers l'Eglise.

III.—Les cantons qui, sans aucun engagement, soutiennent leurs Eglises nationales.

IV.—Les cantons contribuant à l'entretien des cultes par un budget proportionnel au nombre de leurs adhérents.

Dans la première classe rentrent les cantons catholiques, Uri, Schwyz, Obwalden, Nidwalden, Zug, Appenzel I. Rh., Valais et les cantons mixtes, Glaris, les Grisons, Saint-Gall, Thurgovie.

L'Etat, dans ces cantons, se borne à un rôle de tuteur qui veille à la bonne gestion des cultes, et ne permet l'établissement d'une nouvelle paroisse que si les moyens suffisants à son entretien sont assurés; fondations, dons, impôts prélevés sur les membres de chaque culte par l'association paroissiale, constituent les ressources financières. Dans les cantons catholiques, l'Eglise catholique romaine est considérée comme culte national, mais non comme religion d'Etat, c'est le régime de la liberté avec contrôle de l'Etat.

A la seconde classe appartiennent les cantons de Lucerne, Tessin, Argovie, Vaud, Soleure. Peu de paroisses se sont constituées elles-mêmes: un fondateur ecclésiastique ou laïque établissait une église par une donation d'un terrain d'environ 10 hectares ou par une garantie capable de subvenir aux besoins du culte. De là, le droit pour le fondateur de présenter à l'évêque un prêtre avec les conditions sacerdotales requises pour desservir cette église. Suivant des règles bien déterminées, la fondation pouvait passer à d'autres mains, par héritage, don, échange, mais jamais par vente. Les fondations faites par des seigneurs pour leurs sujets comportaient des revenus (dixièmes, impôts, bénéfices). Au moyen âge, pareille fondation était considérée comme un bon placement. Le pape Alexandre III, pour mettre fin à certains abus, déclara que les fondateurs ou leurs successeurs pourraient avoir la jouissance de la fondation, mais non la propriété et le droit de disposition. Le bénéficiaire qui tirait des revenus d'une fondation était obligé, en cas de réparations importantes de l'église et d'insuffisance de fonds, de contribuer aux frais entraînés par les travaux.

L'Etat, dans plusieurs cantons, s'étant approprié ces différentes fondations, s'engageait à prendre avec elles les charges attachées, concours financier, pourvoi de prêtres pour la pastorale. Mais, dans bien des cas, l'Etat a interprété comme il l'entendait les charges qui lui incombaient, et parfois avec une partialité révoltante vis-à-vis des catholiques romains, tels les cantons du Tessin, d'Argovie et de Soleure.

De la troisième classe font partie les cantons qui, sans être liés par aucune charge, payent leurs Eglises nationales, tels les cantons de Bâle-ville, Bâle-campagne, Genève, Berne,

Zurich, Schaffouse, Neuchâtel. L'Etat, sans précisément s'identifier au culte, soutient de ses deniers les cultes reconnus comme nationaux, au détriment des autres. A Bâle, par exemple, l'Etat a octroyé, en 1903, 16 619 303 francs aux protestants, 1 703 430 aux "vieux catholiques", et rien aux catholiques romains, alors que pour 73 baptêmes "vieux catholiques", il y en avait, en 1905, 1 011 catholiques romains; pour 25 mariages, 240; pour 53 enterrements, 476, et pour 504 enfants à l'instruction du catéchisme, 3 900. A Genève, la situation est la même, rien aux catholiques romains qui doivent payer pour leur culte et pour l'entretien du culte des autres confessions. A Berne, l'Etat s'est octroyé tous les biens des convents et des églises pendant la Réforme, a méconnu le traité de Vienne de 1815 en faveur des "vieux catholiques" du Jura et a tout fait, mais en vain, pour introduire dans cette région le culte "vieux catholique". Contre l'énergie des catholiques jurassiens, est venu se briser l'effort de l'Etat de Berne.

Dans la quatrième et dernière classe se trouve le canton de Fribourg, qui contribue indifféremment aux cultes des deux confessions catholiques romaine et protestante, d'après la loi de 1848 art. 17. "Toutes les dépenses pour les cultes doivent être réparties proportionnellement au nombre d'adhérents des deux confessions."

Il résulte clairement de ce coup d'oeil jeté sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, en Suisse, que dans les cantons catholiques et mixtes où les confessions sont traitées sur le pied d'égalité, les protestants et "vieux catholiques" ne contribuent en rien aux frais du culte catholique romain, mais qu'inversement, dans les cantons qui entretiennent des Eglises nationales, les catholiques romains sont obligés de payer pour l'entretien du culte des autres confessions.

La conclusion de ce court aperçu est celle-ci: là où les cantons laissent entière liberté à l'Eglise, tout va pour le mieux; là où les cantons s'ingèrent dans les affaires du culte, il commet des injustices révoltantes par raisons politiques et sectaires.

L'oppression du monde par une minorité maçonnique

Il existe actuellement dans le monde entier environ 2,154,307 000 habitants qui, d'après les statistiques les plus récentes, se décomposent sous le rapport religieux en: 588,862 000 chrétiens, dont 272,638,500 catholiques romains, 166,066,000 protestants de toutes sortes, et 120,157,000 grecs orthodoxes ou schismatiques; 11,222,000 juifs, et 216,630,000 mahométans. Les païens, qui forment encore les deux tiers de la population du globe, comprennent: 137,935 000 bouddhistes, 209,659,000 hindous, 231,816,000 disciples de Confucius, 24,900,000 schintoïstes, 157,069 500 adorateurs de fétiches, et 15,352,000 individus sans culte défini. Les catholiques constituent donc à eux seuls la plus importante des confessions religieuses, tandis que les juifs dispersés aux quatre coins de l'univers depuis la malédiction du Golgotha ne sont qu'une infime minorité. C'est cependant cette minorité unie et compacte qui, grâce à la puissance de l'or et à la complicité de la franc-maçonnerie, gouverne le monde. C'est elle qui, jalouse de la liberté de son propre culte, organise partout, depuis tant d'années, la persécution contre le christianisme, et le catholicisme en particulier, alors qu'elle se garde bien d'attenter aux croyances des disciples de Mahomet dont elle redoute à bon droit le fanatisme. N'est-il pas honteux et triste de constater que 272,638,500 catholiques, dont la majorité est encore croyante, se laissent traquer par une poignée de juifs, alors qu'il suffirait d'un peu d'énergie et d'une organisation quelconque pour résister victorieusement?

(Annales catholiques.)

Le devoir des Catholiques envers leur presse

Les assauts des ennemis de l'Eglise et de la religion font aux catholiques de tout pays un devoir absolu de soutenir la presse catholique et les écrits honnêtes et chrétiens.

La société moderne est prise de puis longtemps par une fièvre qui menace tout principe religieux et moral. Le danger ne date pas d'hier. Dès 1872, Mgr Ketteler, l'illustre évêque de Mayence, le grand sociologue chrétien, a signalé ce danger. Grâce à ses avertissements, la presse catholique d'Allemagne a pu s'organiser, elle a paré ainsi victorieusement une partie des coups portés par le Kulturkampf et pu réparer ensuite le désordre moral, causé par la lutte gigantesque, entreprise par Bismarck contre les catholiques de l'Empire allemand.

Une presse catholique — disait la vaillante *Difesa*, de Venise — est le premier indice d'une rénovation religieuse et sociale. Pourrions-nous l'oublier, alors que la voix de tant d'hommes éminents et de tant d'autres, humbles et modestes mais valeureux, nous encourageant en vue d'atteindre un si noble but?

"Pourrions-nous l'oublier en nous souvenant qu'en une réunion mémorable le cardinal-patriarche Sarco (plus tard Pie X) dit à ses Vénitiens: "Je donnerai mon anneau épiscopal, je donnerai ma croix pastorale, je donnerai, si cela est nécessaire, ma propre robe rouge de cardinal, mais je veux que la *Difesa*, le journal catholique, puisse vivre."

Cette nécessité a été également comprise dans le Piémont.

Le métropolitain de Turin, S. E. le cardinal Richelmy, ayant appris que le *Momento*, journal catholique, qui livrait le bon combat dans le Piémont, avait, en vue de son extension et de sa propagande, besoin d'être matériellement appuyé, n'hésita pas un instant de venir en aide à la feuille catholique. Son Eminence fit vendre un bien personnel patrimonial et versa le produit de la vente, soit 14,000 piastres, dans la caisse de notre vaillant confrère piémontais.

Ces exemples sont plus éloquents que les discours les mieux tournés. Il suffit de les citer.

Les Zouaves pontificaux

Le Commandeur Jos. Bussières profitant du voyage de Mgr l'Archevêque à Rome écrivait au Saint Père, offrant les hommages respectueux des anciens Zouaves Pontificaux, réitérant leur fidélité et leur attachement à Sa Personne et au Siège de Pierre.

Il a reçu par l'entremise de Mgr l'Archevêque la réponse suivante:

Dal Vaticano, 18 avril 1919.

A Monsieur le Comm. Joseph Bussières, Commandant des Zouaves Pontificaux Canadiens (Canada), Montréal.

Monsieur le Commandeur,

Notre Saint Père le Pape Benoît XV a été très sensible à l'hommage des nobles sentiments de piété filiale exprimés dans la lettre que vous lui avez fait parvenir par le bienveillant intermédiaire de votre vénéré et bien-aimé Archevêque.

Sa Sainteté s'est plu à voir dans votre adresse un nouveau témoignage de dévouement et de la fidélité des Zouaves Pontificaux Canadiens à Sa Personne et au Saint-Siège. En retour comme gage de Sa paternelle bienveillance et des faveurs divines le Souverain Pontife accorde de tout coeur aux anciens Zouaves Canadiens, à leur digne Commandant, et à leurs familles, la Bénédiction Apostolique.

Honreux d'être l'interprète de ces sentiments du Saint-Père, je vous prie, Monsieur le Commandeur, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

(signé) P. Card. Gaspari.

Les chefs de la franc-maçonnerie EN FRANCE

Voici la nomenclature des chefs de la franc-maçonnerie en France, depuis l'établissement de cette société, dans ce pays, jusqu'en 1908:

Grands-maîtres. — 1725, lord Derwentwater; 1736, lord Harnouester, 1738, le duc d'Antin; 1743, Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang; 1771-1793, Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, devenu duc d'Orléans après la mort de son père; 1793-1804, Roettiers de Montaleu (sous le titre de grand vénérable); 1805-1814, Joseph Bonaparte, roi de Naples, puis roi d'Espagne; de 1814 à 1852, date du coup d'Etat, la vacance de la grande-maîtrise, au Grand-Orient, fut dirigée par des grands-maîtres adjoints: 1852-1861, prince Lucien Murat; 1862-1865, maréchal Magnan; 1865-1870, général Mellinet (rélu en 1870, non acceptant); 1870-1871, Babaud-Larivière, avocat, ancien représentant du peuple.

Présidents de l'Ordre. — 1871-1872, Babaud-Larivière; 1872-1882, de Saint-Jean; 1882-1885, Cousin, démissionnaire en mars 1885; 1885-1887, J.-C. Colfavru, député; 1887-1889, Frédéric Desmons, député du Gard; 1889-1892, docteur H. Thulé, ancien président du conseil municipal de Paris; 1894-1895, docteur Blatin, ancien député; 1895-1896, Lucien Lucipia, membre du conseil général de la Seine; 1896-1898, F. Desmons, ancien député, sénateur, vice-président du Sénat; 1898-1900, L. Lucipia, président du conseil municipal de Paris; 1900-1902, F. Desmons; 1902-1903, A. Delpech, sénateur de l'Ariège; 1903-1905, L. Laferré, député de l'Hérault; 1905-1907, F. Desmons; 1907-1908, L. Laferré.

On remarque, parmi les grands-maîtres, plusieurs noms de la noblesse de France. Celle-ci s'était laissé tromper sur le caractère de cette société, comme aujourd'hui, un grand nombre de beaux naïfs ferment les yeux sur la malice des loges anglaises, au Canada.

Le Grand-Orient de France comptait en 1908, tant à Paris, qu'en province, 411 loges, 60 chapitres, 24 conseils, soit au total 495 "ateliers" en activité. C'est là qu'on règle l'allure de la politique et que l'on décide de la destinée de la France. Mais certains indices permettent de croire que les F. éprouvent des embarras et de l'inquiétude. Parmi eux s'élevaient des voix qui conseillaient la prudence. Trop tard. Le conseil resterait inutile même s'il était suivi. La lutte contre la puissance mensongère est désormais en plein progrès.

L'oeuvre du bon journal recommandée par Pie X et Benoît XV

Notre Saint Père le Pape Benoît XV écrivait, le 6 mai 1916: «Le peuple chrétien, toujours royalement large pour toutes les initiatives qui intéressent le salut des âmes, ne fera pas attendre sa généreuse contribution à l'oeuvre de la bonne presse, dès qu'il aura été éclairé sur la souveraine nécessité de cette oeuvre et qu'il aura appris à la regarder comme une noble protectrice de ses intérêts.»

«Mettre les oeuvres de presse de côté, disait le saint et clairvoyant Pie X, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple et ne rien comprendre au caractère de son temps.»

Avez-vous payé votre contribution à la CROIX?

La représentation proportionnelle

La Belgique est le seul pays peut-être en Europe et dans le monde entier, qui ait résolu d'une façon pratique et juste le problème si difficile et si urgent de l'organisation du suffrage sur une base à la fois démocratique et libérale, sage et équitable en tenant compte de la valeur sociale, économique et politique de toutes les classes de la population.

Le système national du suffrage plural a donné à la Belgique, d'après les listes électorales de 1901-1902 pour la Chambre des députés: 924,379 électeurs doués d'une voix (c'est-à-dire ayant droit à un suffrage), 324,970 électeurs à 2 voix, 343,033 électeurs à 3 voix; total 1,492,382 électeurs disposant de 2,303,418 voix.

Les membres de la Chambre des députés sont élus par les citoyens électeurs âgés de 25 ans accomplis; ceux du Sénat sont élus par les électeurs de 30 ans. L'électeur doit être domicilié depuis un an au moins dans la même commune. Ce la suffit pour avoir droit à une voix au moins.

En outre, un vote supplémentaire est attribué à l'électeur, père de famille, âgé de 35 ans, payant au moins 5 fr. (une piastre) de contribution personnelle, et à l'électeur de 25 ans au moins, propriétaire soit d'immeubles ayant un revenu cadastral de 48 fr. au moins (8 piastres), soit d'une rente de 100 fr. (20 piastres). Deux votes supplémentaires sont attribués aux capitalistes, aux détenteurs de diplômes ou certificats d'étude, ainsi qu'aux titulaires de certaines fonctions et professions déterminées par la loi.

"Nul ne peut cumuler plus de 3 voix."

Le vote est secret et la présence de l'électeur au vote est obligatoire; il a lieu à la Commune. Le suffrage est donc décentralisé.

En 1899 la Belgique a adopté le système de la représentation proportionnelle, de façon à obtenir la représentation adéquate des minorités au parlement national.

C'est le premier pays qui ait organisée la juste représentation, et repoussé avec raison la formule brutale du "suffrage universel" pur et simple, reposant sur une prétendue égalité morale, intellectuelle, sociale, congénitale, qui n'a jamais existé et n'existera jamais dans l'humanité. La Belgique a été aussi la première à adopter le système de la représentation proportionnelle pour l'élection des chambres législatives.

Ce régime paraît le seul qui, de nos jours, tout en satisfaisant pleinement l'instinct démocratique des classes ouvrières, protège aussi largement le besoin instinctif de conservation, de sécurité, de paix, de stabilité nécessaires à toute nation civilisée, libre et prospère.

C'est dans la somme de S. Thomas, le grand théologien, le grand penseur, le grand économiste et le plus grand politique peut-être de l'humanité, dans le sens chrétien du mot, que les auteurs de cette législation ont puisé l'idée et la formule, pour ainsi dire, de cette organisation du suffrage démocratique et conservateur à la fois.

M'est avis que les hommes d'Etat du Canada pourraient puiser à la même source et s'inspirer de l'exemple de la Belgique. Ils pourraient en réorganisant la loi électorale relever singulièrement ainsi le niveau moral du corps électoral et le niveau politique de la représentation nationale. Ils pourraient relever singulièrement enfin le prestige des institutions parlementaires fort menacées.

L. HACAULT.

Le gouvernement belge, il y a quelques semaines, mal inspiré, a radicalement "démocratisé" ce système électoral. Il a eu tort. Il ne tardera pas à revenir à celui qui a fait sa prospérité avant la guerre.

CHOSSES ET AUTRES

LE FRANÇAIS LANGUE DIPLOMATIQUE

L'Académie française, dans sa séance du 27, que présidait M. Brioux, directeur, a décidé de porter à la connaissance du président du Conseil la déclaration suivante:

"L'Académie française estime qu'il lui appartient de rappeler que la langue française a été reconnue depuis plus de deux siècles comme la langue diplomatique, non seulement dans les négociations où la France était intéressée, mais aussi dans celles où elle n'avait aucune part."

"Cette coutume n'a pas été imposée par la France. Elle s'est établie grâce à l'accord spontané des diplomates de tous les pays, qui ont trouvé, dans l'emploi de notre langue, commodité et sûreté, à cause de sa précision et de sa clarté."

"Abandonner cette coutume plus de deux fois séculaire, admettre l'égalité de valeur de textes publiés en plusieurs langues, ce serait exposer les relations internationales aux embarras et au trouble que ne manqueraient pas de produire les différentes interprétations."

"Ce serait aussi interrompre une tradition justement chère à la France."

"C'est pourquoi l'Académie tient pour assuré que le texte officiel (celui qui fera foi) des traités et conventions à conclure sera rédigé en langue française."

UN MESSAGE DU SENAT AUX PARLEMENTS ALLIES

Au Sénat belge, M. Favereau avait proposé d'adresser aux Parlements alliés la motion suivante:

"Le Sénat de Belgique, ému par le vote de la Conférence de Paris qui méconnaît les titres de Bruxelles à devenir le siège de la Ligue des nations; gravement préoccupé de la situation lamentable à laquelle la guerre la plus cruelle réduit son pays; convaincu que les ruines sans nombre qui couvrent le territoire ne peuvent être relevées par les seules ressources nationales, s'adresse, sous l'empire de la plus vive anxiété à l'Assemblée, la conjure d'intervenir avec la dernière énergie en vue d'obtenir que les engagements solennels de prompt et complète restauration, fréquemment réitérés, soient exécutés dans l'esprit de large équité et de généreuse compassion qui les a dictés."

"Confiant dans les sentiments de solidarité qui unissent toutes les nations civilisées et dans les témoignages de profonde et sincère sympathie que votre assemblée a bien voulu donner à la Belgique, le Sénat se tient assuré de trouver en elle un puissant soutien et une efficace intervention à l'appui des satisfactions légitimes et indispensables réclamées de la Conférence de la paix pour la restauration du pays. (Longs applaudissements.)"

La motion de M. Favereau a été adoptée à l'unanimité par acclamations.

"VOLEURS!"

Wilson n'est pas en haute estime en Allemagne depuis que les clauses du traité de paix y sont connues.

Une foule énorme a manifesté le 13 du courant en face du consulat américain à Berlin, criant à tue-tête: A bas Wilson! A bas les Américains.

Le tumulte grandit en face du quartier-général américain, jusqu'à l'arrivée de cinquante soldats qui débayerent les rues.

La foule s'est assemblée aussi, pour protester contre les clauses du traité de paix, devant l'édifice du Reichstag. Elle a été haranguée par Richard Fischer, qui a déclaré que la confiance des Allemands en Wilson a été honteusement déçue, et que le gouvernement se refusera à signer le traité. Après une demi-heure d'agitation, les manifestants se sont retirés aux cris de "Voleurs!"

Hindenburg s'en va

On annonce que le feld-maréchal von Hindenburg abandonne le commandement des armées allemandes, qu'il avait conservé après l'armistice. C'est une des incarnations les plus achevées du militarisme prussien qui disparaît.

Avant la guerre, la carrière d'Hindenburg avait été brillante, et seul son manque d'habileté comme courtisan l'avait empêché d'arriver aux plus hautes fonctions. Hindenburg fut mis à la tête d'un corps d'armée en 1903; il garda ce commandement jusqu'en 1910, après avoir été nommé *General der Infanterie* en 1905. La cause de sa disgrâce de 1910 mérite d'être rappelée. Au cours des manœuvres impériales de cette année-là, il battit à plate couture le précepteur militaire du kronprinz; première maladresse, qu'il accentua encore au moment de la critique. Guillaume II, qui se croyait un grand stratège, apprécia en termes singuliers la tactique d'Hindenburg, et celui-ci, conscient de sa propre valeur, se dressa de toute la hauteur de sa taille gigantesque, se campa les deux poings sur les hanches et montra sans ménagement, à son gracieux souverain, qu'il savait ce qu'il disait. Quelque temps après cet esclandre, il reçut la *lettre bleue* par quoi était signifié aux généraux allemands que l'heure du repos avait sonné.

Il devait prendre une revanche éclatante. Dès le début de la campagne, les événements ayant montré l'insuffisance d'un des commandants d'armée du front oriental (von Pritzwitz und Gaffron), on fit appel aux capacités reconnues d'Hindenburg, et à sa profonde connaissance de la frontière polonaise. On sait comment, à la suite de sa victoire de Tannenberg et des opérations qui suivirent, Hindenburg devint le surhomme de l'Allemagne, son idole et son fétiche. Les opérations de *Reichenkämpf* en Prusse orientale avaient trop effrayé les Allemands pour que le sauveur ne fût pas un grand homme.

C'est la clameur populaire qui imposa Hindenburg comme chef de l'état-major général des armées en campagne après les échecs de l'armée allemande à Verdun et en Picardie en 1916; il est probable que c'est à son corps défendant que Guillaume II consentit à le nommer. On peut dire que c'est Hindenburg qui réussit à prolonger l'existence de l'empire allemand et sa résistance jusqu'en 1918, mais ce n'est pas Hindenburg seul; remarquable surtout par ses qualités d'énergie, d'entêtement, de brutalité même, qui en faisaient un exécutant de tout premier ordre. Hindenburg n'avait pas les qualités d'intelligence et de finesse indispensables dans l'exercice du commandement suprême, où la nécessité d'envisager les questions du point de vue stratégique et politique en même temps exige du chef une souplesse d'esprit et une largeur de vue peu communes. Hindenburg avait en la chance de rencontrer un second de tout premier ordre dans la personne de Ludendorff; dès 1914, celui-ci avait joué dans l'ombre un rôle important, car il complétait admirablement son "patron"; l'opinion allemande ne s'y trompa pas et surnomma son héros militaire Hindenburg et son *ad-latus* Ludendorff: *les Dioscures*.

Arrivés au commandement suprême, les Dioscures déployèrent une activité féconde. Ils firent face avec une indomptable énergie à la situation presque désespérée de l'armée allemande en 1916, et, par des créations d'unités nouvelles et une habile tactique des transports ils réussirent non seulement à arrêter l'offensive anglo-française, mais encore à donner à Mackensen le moyen de conquérir la majeure partie de la Roumanie. En 1917, Hindenburg sut prendre une détermination qui dut lui coûter, mais qui était une solution excellente de l'effrayant problème que lui posait la campagne du printemps; si tout homme de cœur doit protester contre les procédés de destruction inutile qu'il employa, on est forcé de reconnaître que le repli

Hindenburg en mars 1917 a été une manœuvre stratégiquement irréprochable dès ce moment, l'offensive alliée était désarticulée. Il sut ensuite, sous l'influence de Ludendorff, utiliser la révolution russe pour se débarrasser de l'adversaire oriental.

Il fut moins heureux lorsqu'il se crut près du succès définitif. Sa campagne de France au printemps 1918 a été marquée, après le succès initial de mars-avril, par deux erreurs capitales: la première a été, après avoir porté un coup formidable à l'armée anglaise, de ne pas continuer à agir contre elle; son offensive de mai au Chemin des Dames n'aurait dû être qu'une diversion destinée à faire revenir du Nord les troupes françaises qui s'étaient portées au secours des Anglais, et elle aurait dû être suivie d'une formidable coup de bontoir sur l'armée anglaise; le succès facilement obtenu sur les Français le trompa, et il commît la faute qu'avait évitée Moltke en 1914; il se laissa fasciner par la proximité de Paris. De cette première erreur découla la seconde: pressé d'aboutir, il prit ses desirs pour la réalité, et commît l'erreur de sous-estimer l'adversaire; de là l'offensive du 15 juillet, exécutée imprudemment avec la menace que faisait peser sur lui le massif forestier de la région parisienne où se massaient les troupes de Fayolle en vue de la contre-offensive. Il aurait pourtant dû être mis sur ses gardes par la contre-offensive brillante du milieu de juin entre Montdidier et Noyon.

De ces deux fautes est sortie la défaite allemande, qu'il aurait peut-être encore pu retarder en faisant à temps les sacrifices nécessaires. Si, dès la fin d'août 1918, il avait ordonné la retraite générale sur le Rhin, les difficultés qu'aurait rencontrées les armées alliées dans la poursuite sur un terrain dévasté auraient sauvé l'armée allemande. Mais c'aurait été aussi la proclamation de la faillite du militarisme prussien, puisque c'était l'abandon de tous les gages tenus par l'Allemagne en France et en Belgique. Incarnation du militarisme allemand, Hindenburg a d'abord profité de cette puissance formidable, puis il en a été la victime. Au moment où ce militarisme va être définitivement condamné, il est normal que son représentant le plus illustre se retire de la scène.

L'origine des Universités

L'Université Laval de Montréal n'est plus dépendante de celle de Québec. Rome en a décidé ainsi.

Les Universités du moyen-âge ont fait, de nos jours, l'objet d'un grand nombre d'études, dont plusieurs ont acquis des résultats définitifs. Une période un peu moins étudiée peut-être, mais bien curieuse et intéressante, c'est celle qui précède immédiatement la formation apparente des groupements universitaires, la période de préparation, de genèse, de gestation, a-t-on même dit. Depuis plusieurs années, nous n'avions pas vu paraître sur cette époque de travail aussi serré et en même temps aussi à la portée de tous que celui de M. G. Robert: "Les écoles et l'enseignement de la théologie pendant la première moitié du XIe siècle". C'est le fruit d'une série de recherches persévérantes et consciencieuses, indépendantes de tout esprit de polémique et de parti pris et qui permet de suivre, même lorsqu'on n'est pas spécialiste en la matière, le mouvement qui a été l'origine des Universités.

L'auteur se déclare un débutant, mais outre que cette modestie qu'il apporte dans l'énoncé de ses thèses leur donne un intérêt spécial, il serait à souhaiter que tous les débutants eussent cette réserve consciencieuse et aussi cette maîtrise de leur sujet.

Les Universités ont commencé à exister le jour où les maîtres et les élèves se sont groupés pour former

une sorte de corporation organisée, avec sa hiérarchie, ses statuts, sa justice; tout cela ne s'est évidemment pas créé tout d'un coup, et tout cela suppose aussi des éléments déjà existants. Ce sont ces éléments que M. Robert a entrepris de décrire en s'attachant plus particulièrement à l'enseignement de la théologie. C'est en France, et surtout à Paris, qu'il faut les rechercher, car c'est là que les documents nous les montrent comme en leur milieu le plus favorable.

La fin du XIe siècle marque dans l'ordre de la vie intellectuelle une renaissance très accusée et très vivante, trop souvent le dédain avec lequel on considère cette époque réprouvée barbare a priori empêche d'apercevoir le courant très intense de vie scientifique et littéraire qui, dès lors, se manifesta; or, à cette époque il y avait entre la science proprement dite et l'enseignement une connexion si intime que la plupart des indices de l'activité scientifique relèvent de l'histoire de l'enseignement. Il y avait, en effet, de nombreuses écoles, que l'on peut ranger sous les rubriques d'écoles épiscopales et d'écoles monastiques. Nous laissons de côté les écoles presbytérales ou paroissiales, sortes d'écoles primaires, et les écoles capitulaires du type des écoles épiscopales. Les écoles monastiques sont les plus anciennes et souvent les plus fécondes mais aussi celles qui ont en parfois le plus de difficultés à se maintenir, à cause de l'opposition qu'elles ont rencontrée dans leur propre milieu. Bien souvent, en effet, des moines se sont élevés contre les écoles établies dans les couvents, les accusant de créer des obstacles à la vie de perfection religieuse.

Pourtant, certaines, comme celle du Bec, celle de Saint-Denis, de Saint-Victor et bien d'autres, brillèrent d'un très vif éclat. Les écoles épiscopales sont le germe d'où vont éclore les Universités dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Certaines des institutions caractéristiques des corps universitaires s'y trouvent en germe et non encore désignées par le nom qui leur sera plus tard attribué. Les attributs du chancelier et la "Licentia docendi", sanction officielle du droit d'enseigner, semblent déjà exister. Du reste, la réglementation s'affirme indispensable, tant à l'égard des maîtres qu'à celui des écoliers. Car déjà les uns et les autres se signalent par leur indépendance et leur humeur turbulente et guerrière. A cette époque, l'Eglise avait seule la haute main sur l'enseignement. Le pouvoir civil n'intervenait pas, sauf dans certains cas exceptionnels, et tout ce qui touchait au choix des maîtres, aux procédés et aux matières d'enseignement, comme à la législation disciplinaire, relevait exclusivement de l'autorité ecclésiastique.

L'enseignement lui-même était aussi celui qui se maintiendra plusieurs siècles encore divisé en "trivium" et en "quadrivium", qui comprenaient à eux deux les sept "arts libéraux": la grammaire, la rhétorique, la dialectique pour le "trivium", et, pour le "quadrivium", l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'astronomie, tout était couronné par l'étude de la théologie.

Les écoles de cette période ont produit des hommes éminents comme Pierre Abélard, Hugues de Saint-Victor, Pierre Lombard, pour ne nommer que les plus connus et les plus réputés. Leur renom attire en foule les étudiants, et cette affluence, en multipliant les maîtres, a constitué le noyau des Universités.

NOTE

Avez-vous payé votre abonnement à la CROIX?

COQUILLES

Je n'ai pas la prétention d'apprendre à mes lecteurs qu'on désigne sous le nom de *coquille*, en typographie, la substitution d'une lettre à une autre dans un ouvrage imprimé. Malgré tout le soin apporté à la lecture des épreuves, il est bien peu d'éditions qui échappent à la coquille. Elle provient soit d'une compréhension fautive de la part du compositeur, soit d'une mauvaise distribution.

Dans le premier cas, le manuscrit de l'auteur demanderait à être recopié ou confié à des ouvriers d'élite. Dans le second cas, il n'y a qu'à apporter tous ses soins à la lecture des lignes dans le composeur, puis des épreuves jusqu'à la mise sous presse.

Le public donne le nom de coquille à toutes les fautes d'impression, quelles qu'elles soient. Le typographe réserve cette appellation à la lettre fautive qui en remplace une autre, et à celle qui, lors de la distribution, s'égare dans un cassetin qui n'est pas le sien.

Un imprimeur, Crapet, a dit que la correction était la plus belle parure des livres. Cette opinion était celle des premiers typographes, qui faisaient lire leurs épreuves par les plus grands savants de l'époque, quand ils ne cumulaient pas eux-mêmes, avec distinction, les fonctions d'auteur, imprimeur, correcteur, fondeur, etc. De semblables exemples sont plutôt rares aujourd'hui, où la division du travail s'impose de plus en plus, mais il existe encore, de-ci, de-là, quelques honorables exceptions à cette règle.

Firmin Didot, au commencement du siècle dernier, était si sûr de son travail, qu'il offrait 10 piastres à quiconque signalerait une correction dans ses éditions. Le souci d'éviter des erreurs dans l'impression des tables de logarithmes de Cailletet l'engagea à chercher un moyen d'en diminuer les chances par l'invention d'un système de cliquerie qui fut assez longtemps employé dans ses ateliers.

Avant lui, un Anglais publia, en 1785, un opuscule où il exposait un système destiné, dans son esprit, à supprimer la coquille. Malheureusement pour lui, cet opuscule en contenait une: on y lisait *Najesty* au lieu de *Majesty*.

La mauvaise écriture de beaucoup d'auteurs est cause de nombreuses coquilles. Les écrivains, les journalistes, chez qui la pensée va plus vite que la plume, s'impatientent et arrivent finalement à produire un grivoisage informe, d'où ils ne se retirent eux-mêmes qu'avec beaucoup de difficultés... quand ils s'en retirent.

J'ai été employé autrefois chez un journal dont le rédacteur en chef faisait d'admirables articles, mais écrits d'une façon atroce. Leur composition était confiée d'une manière permanente à un typo très calé, qui se faisait un jeu de les déchiffrer. Je crois même pouvoir avancer que, lorsqu'il rencontrait un passage particulièrement mauvais, il ne se gênait pas pour improviser.

Quoi qu'il en soit, il advint qu'un jour ce typo manqua à l'appel. On donna le manuscrit du rédacteur en chef à un compagnon qui sua sang et eau, consulta ses camarades, le metteur et le correcteur, le secrétaire de rédaction, etc., et finit par y renoncer. Il avait composé neuf lignes en deux heures et demie!

Le metteur alla donc trouver le rédacteur et lui exposa que l'on n'aurait pas à déchiffrer ses hiéroglyphes. Le rédacteur se récria, offrit de lire son article et, malgré ses efforts, ne put aller au-delà de la quatrième ligne. Pour masquer sa déconvenue, il dicta un autre article à un collaborateur et le porta triomphalement à la composition en disant:

—Voilà, Messieurs, mon nouvel article. Mais je vous ferai remarquer que j'ai appris autrefois à écrire, vous auriez bien dû apprendre à lire vous autres!...

Les bibliophiles qui recherchent les anciens livres connaissent parfaitement les fautes d'impression des éditions originales et vérifient ainsi leur authenticité. Les éditions ra-

res ont eu en effet des imitations qui ne les comportent pas.

C'est pour raiiller cette coutume, très fondée d'ailleurs, que furent composés ces vers bien connus:

C'est elle! Dieu que je suis aise!
Oui, c'est la bonne édition,
Car voilà, pages neuf et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la mauvaise.

L'Ancien Régime, d'ailleurs, ne fut pas plus tendre que la Révolution qui sévit rigoureusement contre les fautes d'impression, où elle vit un danger pour elle.

Un conventionnel, qui avait prononcé un discours pour se justifier d'accusations portées contre lui, vit avec terreur, en lisant son épreuve, qu'on lui avait fait dire: "J'ai abjuré la Révolution" au lieu de "J'ai adjuré la Révolution". Il s'écria, furieux: "Cet imprimeur veut donc me faire guillotiner!..."

Toutes les coquilles, heureusement, n'ont pas de pareilles conséquences: elles font simplement rire, le plus souvent.

Dans un journal de l'Empire, on citait la présence du grand chancelier Cambacérès, mais on le qualifiait de grand chandelier.

Récemment, causant de l'éruption du Mont Pelé, à la Martinique, une feuille quotidienne annonçait que le volcan recommençait à vomir des raves en quantité énorme, alors qu'il s'agissait de laves.

Un compte rendu des Chambres, disait que le ministre avait jeté un long regard sur le paré, tandis qu'il voulait dire un long regard sur le passé.

Madame de Girardin, ayant fait imprimer *La Joie fait peur*, un acte charmant, fut désagréablement surprise de lire sur la couverture: *La Joie fait puer!*

Un auteur, écrivant sur la folie, avait indiqué, en marge d'une épreuve: "Je voudrais voir guillotiner tous les aliénés." Le typo prit cela pour un ajout et intercala dans le texte cette phrase stupéfiante: "Je voudrais voir guillotiner tous les aliénés."

Je m'arrête ici, disant comme le vieux grenadier de Waterloo: "Ils sont trop!" Car, qui pourrait se flatter de relever toutes les coquilles célèbres ou simplement cocasses?

Je préfère terminer par cette pièce de vers, où un typographe anonyme a tenté de retracer les méfaits de la coquille:

Toi qu'à bon droit je qualifie
Fils de la Typographie,
Pour flétrir tes nombreux méfaits,
Ou pour mieux dire tes forfaits,
Il faudrait un trop gros volume
Et qu'un Despreaux tint la plume...

S'agit-il d'un homme de bien,
Tu m'en fais un homme de rien;
Fait-il quelque action insigne,
Ta malice la rend indigne,
Et par toi sa capacité

Se transforme en rapacité,
Ce qui, soit dit par parenthèse,
Dénature un peu trop la thèse...
Un cirque a de nombreux gradins
Et tu le peuples de gredins;

Parle-t-on d'un pouvoir unique,
Tu m'en fais un pouvoir inique,
Dont toutes les prescriptions
Deviennent des proscriptions...

Certain oncle hésitait à faire
Un sien neveu son légataire,
Mais il est enfin décidé...
Décidé devient décadé...
A ce prompt trésor, pour sa gloire,
Ce neveu hésite de croire,

Et même il est fier d'hésiter,
Mais tu le fais fier... d'hériter...
A ce quiproquo qui l'outrage,
C'est vainement que son visage
S'empreint d'une vive douleur,
Je lis par toi: vive couleur,

Puis son émotion risible
Deviens émotion risible;
Et il allait s'épanouir,
Tu le ferais s'épanouir...
Te voilà, coquille effrontée!
Ton allure dévergondée
Ne respecte ni raison ni sens.

Mais de m'arrêter il est temps;
Pour compléter la litanie
(Car ce serait chose infinie)
Chaque lecteur ajoutera
D'innombrables et caetera.

J'aurais pu scinder cet article en deux parties en l'allongeant un peu, mais j'ai craint qu'un lien de composer la suite au prochain numéro, le typo malintentionné ne mit, comme je l'ai vu une fois: la suite au prochain numéro.

Pour éviter cette éventualité, je termine, en priant le compositeur de ne pas ajouter quelques coquilles à celles que j'ai cataloguées.

UN CORRECTEUR.

SUR LA

Question de la Guerre

comme sur toutes les autres questions

La "Croix" s'inspire

A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

L'Idéal Catholique

Grande revue illustrée

paraissant le 15 de chaque mois

Très attrayante et très instructive

Littérature irréprochable

ABONNEMENT: 1 an, \$2.

ADRESSE:

L'IDÉAL CATHOLIQUE

45 rue Saint-Gabriel, Montréal.

L'Évangile

LE 7^e DIMANCHE APRES PÂQUES

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: En vérité, en vérité je vous le dis, tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. Je vous ai dit ces choses en paraboles. Le temps vient où je ne vous parlerai plus en parabole, mais où je vous parlerai clairement de mon Père. En ce temps-là, vous demanderez en mon nom, et je ne vous dis pas que je prierai mon Père pour vous; car mon Père lui-même vous aime, parce que vous m'avez aimé, et que vous avez cru que je suis sorti de Dieu. Je suis sorti de mon Père, et je suis venu dans le monde; maintenant je quitte le monde, et je retourne à mon Père. Ses disciples lui dirent: C'est maintenant que vous parlez clairement, et que vous ne vous servez plus de parabole. Nous voyons bien à présent que vous savez toutes choses, et qu'il n'est pas nécessaire qu'on vous interroge: c'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu.

Le calendrier de la semaine

- Dimanche, 25 mai.—V Pâques.
- Lundi, 26.—Rogations. S. Philippe de Neri, c.
- Mardi, 27.—Rogations, S. Bède c. et d.
- Mercredi, 28.—Rogation. S. Augustin de Cant., év.
- Jeu, 29.—Ascension (d'obligation.)
- Vendredi, 30.—S. Félix, p. et m.
- Samedi, 31.—Ste Angèle de Mérici, v.

L'instruction obligatoire et LePlay

Avant que la franc-maçonnerie imposât à la France l'instruction obligatoire, le grand économiste LePlay, consulté, s'exprima en ces termes sur cette question :

"L'importation de ce système en France serait une erreur et un danger. L'immixtion actuelle de la loi dans notre enseignement primaire a singulièrement exagéré le travers d'esprit qui nous porte à multiplier les fonctions publiques. Elle a déjà fait naître des inconvénients que le principe de contrainte n'a point présentés jusqu'ici en Amérique..."

"Il est manifeste que sous notre régime communal subordonné aux bureaucraties, l'instruction obligatoire prendrait un caractère oppressif et tracassier."

"Aucune nécessité ne nous conseille d'ailleurs de soumettre les populations à ce surcroît de dépendance. L'enseignement primaire reçoit chez nous un développement rapide, partout où les parents constatent qu'il peut rendre plus fructueux le travail de leurs enfants. Il languit au contraire, dans les localités où cette utilité n'est pas encore apparente. Les écoles surgissent spontanément; on ne saurait trop le redire, dès que la méthode de travail réclame des ouvriers lettrés. Les livres initiatifs et l'intérêt financier des familles seront donc, en cette matière, plus efficaces que l'obligation et la gratuité."

"La religion est plus indispensable que l'instruction primaire. L'opinion publique, lorsqu'elle sera revenue sur ce point au sentiment du vrai, serait donc logiquement conduite à rendre de culte obligatoire. On serait ainsi ramené, par degrés, aux anciens régimes sociaux qui prétendaient fonder, sur les prescriptions de l'au-

torité civile, le règne de la vérité et de la vertu. Les personnes qui, avec d'excellentes intentions, réclament ici le retour de la contrainte, se mettent donc en contradiction avec cet "esprit moderne" qu'elles invoquent à tout propos. Elles cèdent à un sentiment rétrograde d'autant plus dangereux que l'intérêt à satisfaire est plus respectable."

"Quant à la gratuité de l'enseignement, elle est contraire au principe qui commande aux citoyens de pourvoir par leur propre initiative aux besoins de la vie privée. Elle serait un contre-sens sous le régime nouveau qui leur laissera le soin de subvenir aux frais du culte. Il est d'ailleurs inexact d'appeler gratuit un service rétribué par l'impôt. S'il convient, à tous égards, que le riche paye volontairement pour le pauvre, on ne doit pas admettre que le pauvre, toujours atteint en quelque point par le fisc, contribue malgré lui aux frais de l'instruction du riche. Dans les communes américaines, où l'instituteur est rétribué au moyen d'une taxe spéciale levée par les officiers municipaux, le service de l'école n'est pas plus gratuit que ne l'est, en Angleterre, le service du culte payé par la dime et par la taxe d'église."

Nos lecteurs remarqueront que les événements sont venus surabondamment justifier les prévisions émises par LePlay, il y a déjà plusieurs années. Le progrès de l'instruction s'est caractérisé, surtout en France, par la suppression arbitraire de quatorze mille écoles et collèges libres, par la restauration complète du plus odieux monopole et par la décadence générale de l'éducation proprement dite. N'est-ce point le cas de répéter qu'il y a de prétendus progrès qui sont en réalité des reculs?..

Déterrions la vérité

Il sera intéressant de revenir aux témoignages que les catholiques français et même canadiens-français donnent des Allemands avant la guerre, alors que les passions dites nationales n'étaient pas encore déchaînées.

L'Univers, de Paris, le 8 juillet 1906, publiait sous la plume de M. Henri Thibaud, une excellente étude sur le Volksverein allemand. Nous en détachons les passages suivants qui font ressortir l'aveuglement des hommes, quand l'esprit de la guerre et de la vengeance se anime :

"Pour louer le Volksverein il suffit de dire tout ce qu'il a créé, de montrer son activité, son développement, ses succès. Nous l'avons brièvement fait l'autre jour, qu'il suffise d'ajouter quelques réflexions."

"Beaucoup disent : le Volksverein est une excellente chose; fondons des Volksverein, groupons, groupons les catholiques... Ils ont raison. Mais pour fonder, il faut d'abord avoir préparé le terrain."

"Sans rabaisser en quoi que ce soit la puissante activité du Volksverein, nous pouvons dire qu'avant d'être un moyen d'action, est un résultat, et de la formation que les catholiques allemands ont déjà reçue et de l'autorité que le clergé a sur eux, autorité considérable."

"Il est certain que le peuple reçoit une formation chrétienne plus forte en Allemagne qu'en France; non point qu'il y a une grosse différence entre l'instruction religieuse dans les deux pays. Mais les enfants et les jeunes gens allemands vivent dans une atmosphère religieuse plus forte. Les principes et les devoirs religieux leur sont à chaque instant remis en mémoire; et partout la religion est mise à la place d'honneur : dans la famille, dans l'école, même dans les réunions publiques. Et puis, presque tout le monde fréquente les sacrements, pas très souvent, mais au moins à Pâques. Il y a peut-être parfois de la routine; mais il n'en est pas moins vrai que le catholique allemand est

entraîné dans un fort courant religieux qui le prend tout enfant, et ne l'abandonne plus. S'il est bon, il en vit, et s'y attache à jamais : à 7 ou 8 ans il est allé à la messe chaque matin avant la classe avec tous ses camarades. Le prêtre est venu dans l'école lui donner l'enseignement religieux. Après avoir fait sa première communion il a dû continuer à pratiquer, ne serait-ce que pour ne pas abandonner la foule des camarades qui le font, et pour ne pas exposer à une sorte de mise à l'index et à bien des inconvénients, mais aussi très souvent pour suivre sa conscience et pour obéir aux sentiments religieux que l'entraînement extérieur lui-même n'a pas peu contribué à développer."

"On comprend dès lors qu'il a été possible de former un parti comme le Centre, une association comme celle du Volksverein, et on s'en explique les progrès rapides. On attaque l'Eglise; les catholiques étaient touchés au point le plus sensible de leur âme : on froissait leurs sentiments religieux, on blessait des convictions intimes qu'une longue tradition avait ancrées dans leur cœur. Ils ne pouvaient manquer de se lever en masse, et de se grouper à la voix de leurs prêtres."

Venant d'un français et publiés dans un des journaux les plus graves de France, ces paroles ont aujourd'hui une note particulière. Elles nous donnent un son tout autre que celles que font entendre depuis trois ou quatre ans d'autres écrivains français et canadiens français que la poussière des batailles ont malheureusement aveuglés et que le bruit du canon ont rendu sourds à tout sentiment de justice envers les catholiques allemands.

JOSEPH BEGIN.

Ce qu'en dit le cardinal Mercier

Cette réflexion d'un prince de l'Eglise, très renseigné sur la mentalité de notre époque, marque bien la place prise par la presse dans la lutte des idées. Le journal catholique est tellement nécessaire à la religion, les catholiques ont un tel besoin de cet instrument de défense et d'apostolat, qu'avant de construire une église, il y a lieu de fonder un journal.

Un journal italien, le Corriere d'Italia, relatant un entretien que lui a accordé S. E. le cardinal Mercier, place dans la bouche de son illustre interlocuteur, les paroles suivantes :

"Moi, archevêque, je retarderais la construction d'une église pour participer à la fondation d'un journal catholique."

La grève de Winnipeg

La grève de Winnipeg devrait faire réfléchir les Bas-Canadiens. Les socialistes et les orangistes en ont été les instigateurs et ils ont défié toutes les autorités. Le gouvernement du Manitoba et celui d'Ontario n'ont osé rien faire pour rétablir l'ordre. C'est un aveu d'impuissance.

Les mêmes sectaires ont envahi l'Ontario. Toronto et toutes les grandes villes de la province voisine en sont menacées.

Et bientôt le pays de Québec en sera submergé.

Aujourd'hui plus que jamais, les patriotes éclairés doivent regretter qu'il n'y ait pas de mur politique entre le Haut et le Bas-Canada. Il serait une digue puissante contre les flots impurs de l'Ouest.

Jean DOLLARD.

"Ceux qui écrivent et répandent des journaux et publications, qu'aime l'esprit catholique, méritent bien de la religion et de l'Eglise"

LEON XIII.

L'Allemagne repousse le traité de paix

Comme il était prévu, l'Allemagne refuse de signer le traité de paix qui lui a été soumis par les alliés. Le cabinet de Berlin a fait, à ce sujet, la déclaration officielle suivante :

"L'Allemagne refuse de signer les termes de la paix qui lui sont offerts, parce que cela amènerait la destruction économique de l'Allemagne, son déshonneur politique et sa dégradation morale, non seulement pour le présent mais pour les générations à venir. Ces conséquences suivront nécessairement l'acceptation des termes de la paix. La presse américaine l'a d'ailleurs reconnu."

"A l'égard de ces demandes, l'Allemagne croit que l'acceptation de telles conditions n'aurait pas dû être demandée et que l'Entente n'aurait pas dû les imposer."

"L'Allemagne n'a pas seulement le droit moral de revendiquer l'observation des promesses qui lui ont été faites, mais elle appuie ses réclamations sur les grands principes de la loi internationale. La note du secrétaire d'état américain Lansing datée du 5 novembre 1918 contient la reconnaissance absolue du droit de l'Allemagne à une paix basée sur le droit, la justice et la réconciliation, au lieu du chant de haine rédigé à Versailles."

"Dans cette note du secrétaire d'état américain transmise au ministre suisse à Washington, il était dit que les quatorze principes du président Wilson seraient la base unique des termes de paix. Le secrétaire Lansing annonçait en outre un peu plus tard que les gouvernements de l'Entente, après avoir examiné la question attentivement, étaient disposés aussi à adopter les termes de Wilson comme base des conditions de paix."

"La déclaration de droits qui émane de l'ensemble de ces déclarations catégoriques des Etats-Unis et des Alliés de l'Entente constitue le meilleur appui de la condamnation des termes de paix de Versailles, énoncée par l'Allemagne."

"L'Allemagne y répond avec la conscience nette de ses droits en matière de droit international. En face de la banqueroute politique et morale de Versailles, la nation allemande demande crédit avec des droits indéniabiles et elle ne se départira pas de cette attitude."

"L'Allemagne a sollicité la paix d'après les principes wilsoniens que toute l'Amérique avait fait siens et c'est ce qui fait que chaque citoyen américain est responsable aujourd'hui de l'exécution de ses promesses."

"Ce n'est pas au peuple allemand d'indiquer de quelle façon ses droits seront respectés en vertu des quatorze principes. C'est plutôt la tâche de ceux qui ont posé ces principes et les ont fait accepter, incitant ainsi l'Allemagne à mettre bas les armes. Nous ne croyons pas que le président Wilson, le secrétaire d'état Lansing et le peuple américain puissent agir autrement que nous ne l'indiquons s'ils désirent éviter ce que le président Wilson, dans son message du 4 décembre 1917, condamnait catégoriquement en déclarant : "Nous désarmerions notre cause si nous traitions l'Allemagne autrement qu'avec justice et sans partialité et si nous négligions d'insister sur une paix de justice quelle que soit l'issue de la guerre. Nous ne demandons rien que nous ne serions nous-mêmes disposés à accepter."

"Et le peuple allemand ne réclame rien de plus que ce que le président annonçait dans cette déclaration. Nous ne croyons pas que personne aux Etats-Unis puisse avoir le

courage de déclarer qu'il subsiste dans les termes de paix une seule trace du programme wilsonien."

"C'est en ce moment que s'impose le devoir d'intervenir pour l'Amérique. L'Amérique doit mettre en pratique ses quatorze principes ou déclarer qu'elle refuse de s'y conformer, afin qu'en aucun cas le peuple américain puisse croire que les conditions de paix actuelles sont issues des principes énoncés."

Allo!... Allo!...

De long en large, de large en long, de corne en coin et de coin en corne, congestionné, les yeux à moitié sortis de l'orbite, se démenant, grondant et rageant comme un maton dont la queue est restée ensermée dans une porte subitement fermée, notre ami Flamboyard arpente, à pas succédés, l'étroit corridor qui sert de vestibule au bureau de poste de Halez-y-Voir, son village natal.

—Signifie? s'écrie-t-il d'une voix étranglée par la colère... oui... je ne crains pas de le dire... signifie?... Comment?... voilà plus d'une heure que je demande la communication avec Paris... numéro 497-22... et je ne peux pas l'avoir?..

—Monsieur!... répond la receveuse d'un air aplati, il y a encombrement... nous ne savons où donner la tête... c'est comme cela toutes les fois qu'on vient au téléphone!..

—Mais enfin!... j'ai absolument besoin de parler avec Paris... commande pressée... affaire urgente... intérêts engagés..."

—Monsieur! je suis désolée... reprend la directrice qui s'écarterait de plus en plus... Je vais téléphoner au bureau central..."

—Ferez pas mal!... Dépêchez-vous, sapristi!..

Et Flamboyard reprend sa promenade de lion enragé et neige... Au fond, ce qui le vexait le plus, ce n'est pas d'attendre ainsi... bien que ça manque totalement de charmes..."

Mais l'illustre franc-maçon est atteint au vif dans une de ses plus chères affections... la science!..

La science!... il faut voir, quand il prononce ainsi ce substantif fatidique, Flamboyard se redresser comme s'il venait d'avaler un poteau de télégraphe..."

Flamboyard a beau être ignorant comme une carpe, on dirait, quand il parle de science, qu'il est le père de toutes les grandes découvertes modernes. Lui qui n'a jamais su distinguer le pôle négatif d'avec le positif, qui confond obstinément les piles avec les bobines, et qui prend Pasteur pour l'inventeur du téléphone, devient d'une intransigeance sauvage quand il part en guerre sur ce sujet sacro-saint.

Flamboyard ne croit à rien, ni à Dieu ni à diable, c'est connu!... Il hausse les épaules quand on lui parle du dogme... bondit quand il aperçoit une église... rugit quand sonnent les cloches;... mais il s'incline devant une locomotive qui passe... salue très bas un tramway qui circule avec son trolley disgracieux, gâchant la perspective de nos plus belles, rues... s'attendrir avec émotion devant une automobile restée en panne ou pitoyablement versée dans un fossé..."

Tout cela, c'est la science!..

Et la science, aux yeux de Flamboyard, est la divinité du XX^e siècle. C'est la religion de l'avenir... Ce que les hommes ne savent pas encore des mystérieuses causes qui régissent tout dans l'univers, et qui, par leurs brusques à-coup, déconcertent les prévisions les plus muries, la science le leur apprendra... Ce qu'ils ne peuvent pas, désarmés qu'ils sont, en face des forces invincibles qui détruisent leurs travaux et qui les broient eux-mêmes comme des fétus, la science le leur fera faire... La science est le mot magique avec lequel il répond à tout... C'est son Credo... son fétiche... son ultima ratio... son tout philosophique, moral et religieux!

Aussi, c'est toucher à la prunelle oculaire de Flamboyard que de douter de la science!

Et voilà pourquoi Flamboyard est hors de lui, dans le bureau de poste de Halez-y-Voir, parce que la science téléphonique, au lieu de répondre à ses confiants désirs, a l'air de le faire poser... Est-ce que l'idole démolirait elle-même par hasard, l'autel orgueilleux, où l'a juché son adorateur?..

Soudain, la sonnerie électrique crépite dans le bureau... crrr!.. —Monsieur!... s'écrie la receveuse, vite!... entrez dans la cabine!... je crois bien que c'est pour vous!..

Flamboyard se précipite dans l'espace de confessionnal que l'administration des téléphones met à la disposition de ses heureux clients, et, au bout d'un instant on entend sa voix sympathique hurler avec conviction :

—Allo!... Allo!... numéro 497-22... Allo!... Hein?... J'entends pas!... parlez plus fort!... Allo!... allo!... Paris!... Allo!..

—Mademoiselle!... déclare Flamboyard qui sort, penaudement, de sa cabine, je n'entends rien du tout!..

—Ni moi non plus, Monsieur..."

—Mais alors, cette sonnerie... —Je ne m'explique pas... Il y a une demi-heure qu'on attaque Paris... Paris ne répond pas!..

—Savez-vous que ça devient raisonnable!... Une heure et demie que je suis là?... répond Flamboyard dont la soupe au lait recommence à s'enlever..."

—Crrr!... Crrr!.. —Ah! voilà!... fait la receveuse avec l'accent des naufragés de la Méduse quand ils s'écrièrent : Une voile!... Une voile!..

Et Flamboyard se reprécipite dans le confessionnal administratif... Et l'on entend, dans la solitude du bureau, son monologue agité :

—Allo!... Allo!... Paris?... bien!... pas malheureux?..."

—Vous avez la communication?... demande la receveuse à travers son guichet.

—Oui!... Allo! continue à hurler Flamboyard... veuillez expédier cinq ballots coupons cretonne, première qualité, conformes à votre envoi de septembre... Comment? vous ne comprenez pas?... Allo!... vous êtes bien de Paris?... Oui?... eh bien!... Allo!... Cinq ballots cretonne... Vous ne savez pas ce que ça veut dire?... Allo!... à qui vous avez l'honneur?... Flamboyard... maison Flamboyard et Compagnie... nouveautés... Allo!... Il y a erreur!... Vous n'êtes pas le numéro 497-22?... vous êtes le numéro 477-32!... Alons, bon!... pardon, Monsieur!... c'est trop fort!!!..

Et Flamboyard, rejetant les récepteurs, bondit hors de la cabine... —Mademoiselle!... explose-t-il... c'est dégoûtant!... on ne m'a pas appelé le numéro que j'ai demandé! 497-22!... 497-2-2!!!..

—Monsieur, c'est bien celui-là que j'ai téléphoné?... on s'est sans doute trompé au bureau central... Mais je vais rectifier l'ordre..."

—Et combien de temps cela demandera-t-il pour que je l'aie enfin, cette communication?... —Une heure... Une heure et demie..."

—Vous savez!... fait Flamboyard arrivé au fin fond de la prostration la plus complète... J'en ai soupé!... je fiche le camp!... et vivement encore!..

—Monsieur, si vous écriviez une carte-lettre, on aurait votre commande demain matin, à Paris, pas plus tard que huit heures..."

—Vous croyez?... —J'en suis sûr!.. —Donnez!..

Et Flamboyard, l'oreille basse, avachi par l'attente et plus encore par la déception, écrit prosaïquement ce qu'il avait rêvé de dire fièrement à travers l'espace..."

Il sortait du bureau de poste quand il rencontra un de ses copains de la Libre Pensée... —Tiens!... demanda celui-ci, voici Flamboyard qui vient d'envoyer une lettre..."

—Une lettre? répondit dédaigneusement l'interpellé... Pas du tout!... Je viens de téléphoner.

Et, les yeux au ciel, dans une attitude d'extase, redevenu fervent adorateur de la science : —C'est si commode, mon cher!..